ASTURAL
actions éducatives et pédago-thérapeutiques

ASPAD - Accompagnement et soutien parental à domicile

Présentation

Depuis le 1er août 2022, l'Office médico-pédagogique (OMP) et l'Astural ont démarré concrètement le projet pilote appelé le service d'accompagnement et de soutien parental à domicile (ASPAD). Cette prestation est destinée aux familles qui traversent une période de fragilité ou de vulnérabilité, en lien avec les particularités de leur enfant/adolescent âgé de quatre à dix-huit ans avec une déficience intellectuelle (DI) et/ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA).

Environnement familial

Les parents sont considérés comme de grands « experts » et les meilleurs professionnels de leur enfant, ils connaissent les forces et les faiblesses, les préférences et intérêts, les particularités de leur enfant. Dans la perspective d'une adhésion la plus complète possible des familles au processus d'accompagnement, l'ASPAD est sensible à rechercher des modalités et des outils permettant à celles-ci d'exprimer au mieux leurs besoins et leurs attentes

Bénéficiaires de la prestation

Familles dont l'enfant :

- Est âgé entre 4 et 18 ans
- Est caractérisé par une DI et/ou un TSA
- Est au bénéfice d'une mesure renforcée d'enseignement spécialisé

Objectifs et missions de la prestation

Ce dispositif vise à la mise en place au domicile, avec les parents, d'un accompagnement permettant une gestion plus apaisée de la relation avec l'enfant et de travailler avec la famille sur les comportements problématiques.

Les buts du projet sont donc de répondre au mieux aux besoins des enfants (sécurité, soins, éducation, relations familiales et sociales, scolarité, etc.) et d'assister les parents dans le développement ou le renforcement de stratégies éducatives déjà mises en place, c'est un travail de guidance parentale.
Ce dispositif, de par la spécificité des interventions qu'il propose, renforce les ressources des familles avec des méthodes adaptées au contexte du domicile. Soutenir les parents dans les difficultés rencontrées permet d'éviter la détérioration des situations et de valoriser des compétences parentales qui sont souvent mises à mal.
Le partenariat entre les différent·e·s intervenant·e·s du réseau de l'enfant, les parents et l'ASPAD est essentiel dans cette approche. Une collaboration est établie entre ces différents acteur·rice·s dans une vision commune et nécessite l'implication des parents.

Prestation

L'intervention des professionnel-le-s de l'ASPAD :

- Se déroule au domicile. Toute intervention dans le contexte de vie de l'enfant permet d'agir sur l'environnement et par extension sur le développement de l'enfant
- S'effectue de façon hebdomadaire selon une intensité déterminée en fonction des besoins de la famille et en accord avec l'intervenant·e
- Poursuit des objectifs précis et mesurables établis conjointement par les parents et les intervenant·e·s
- Est établie pour une période déterminée d'un commun accord
- S'interrompt lorsque les objectifs sont atteints ou si les modalités de l'intervention ne sont pas respectées ou si les conditions nécessaires ne le permettent pas

Travail en réseau

Généralement, les jeunes qui bénéficient de notre prestation ne sont pas seuls. Gravite autour d'eux un certain nombre de personnes : famille élargie, enseignant·e·s, éducateur·trice·s, médecins, thérapeutes, assistants sociaux ou assistantes sociales et autres personnes-ressources. Nous pensons au sein de l'ASPAD que la collaboration entre toutes ces personnes est primordiale ainsi que la coordination des prises en charge.

Partenariat avec l'OMP

Ce projet résulte d'un partenariat entre Astural et l'Office Médico-Pédagogique. Cette collaboration se réalise notamment dans le processus d'admission des familles au sein du dispositif ainsi que dans la validation des objectifs de travail. Les professionnel·le·s de l'Astural travaillent en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique spécialisée ainsi qu'avec le réseau thérapeutique et de soins de l'OMP et/ou du privé.

Principe de fonctionnement

Prévention et soutien

Soutenir les parents dans la mise en place de stratégies adéquates permet :

- D'éviter la détérioration des situations
- De prévoir l'avenir (mise en place d'un réseau, propositions d'orientation, informations sur la suite à donner, etc.)
- Valoriser les compétences parentales

Partenariat intervenant-e-s et parents

Le partenariat :

- Est essentiel dans l'approche de l'ASPAD
- Rassemble parents, famille, proches et divers partenaires en réseau
- Établit la coopération entre ces acteurs dans une vision commune
- Nécessite l'implication des parents
- Permet de définir conjointement des pistes d'intervention

Respect de la différence

Astural intervient sur le «territoire» de la famille et met en avant la préservation de la dignité de chacun-e, ce qui signifie :

- Respecter les valeurs de la famille
- Rejoindre la famille là où elle se trouve
- Prendre en compte le contexte et l'environnement de la famille
- Fonder le travail sur les ressources et les contraintes de la famille
- Être aux côtés de la famille dans un esprit de co-construction
- Soutenir les différentes formes de parentalité
- Toujours s'interdire de juger

Fonctionnement des entrées dans la prestation

En collaboration avec la famille, le réseau renseigne, sur le formulaire dédié à cet effet, les problématiques identifiées, leurs conséquences sur le quotidien à domicile et les attentes d'une éventuelle intervention du service de l'ASPAD. Cette demande est transmise à une plateforme de coordination et d'évaluation des demandes.

C'est sur la base du projet d'intervention, de la rencontre avec les parents et de toutes autres informations en sa possession que se décide l'octroi ou non de la prestation.

Témoignage de parents

« L'ASPAD remplit un vide qui existait auparavant et nous permet à nous parents de reprendre notre place de…parents.
Loin de nous désengager, l'apport de l'ASPAD, rassure, renforce, soutient et décharge en partie d'une forte charge mentale. Notre famille est devenue ainsi plus forte. Au point qu'à notre avis ce projet doit être élargi et pérennisé. C'est une formidable opportunité de souplesse et de flexibilité dans la prise en charge, fortement complémentaire à l'apport de l'ECPS et des intervenant.e.s à domicile. L'apport conjoint de tous ces acteurs redonne une certaine dignité à notre fils, qui souvent par le passé a été considéré comme « exceptionnellement » complexe et qui à notre avis a subi une forme de maltraitance institutionnelle.

Une certaine dignité est également rendue à notre famille qui se sent moins seule face aux réelles difficultés vécues quotidiennement et aux défis devant lesquels elle doit faire face ».

Nous contacter

Vous souhaitez plus d'informations sur l'ASPAD, son fonctionnement, sa procédure d'admission ou sur le profil des enfants admis ?

Vanessa De Rudder, directrice

Astural | Accompagnement et soutien parental à domicile (ASPAD)

Route de La-Chapelle 22, 1212 Grand-Lancy

www.astural.org/aspad/
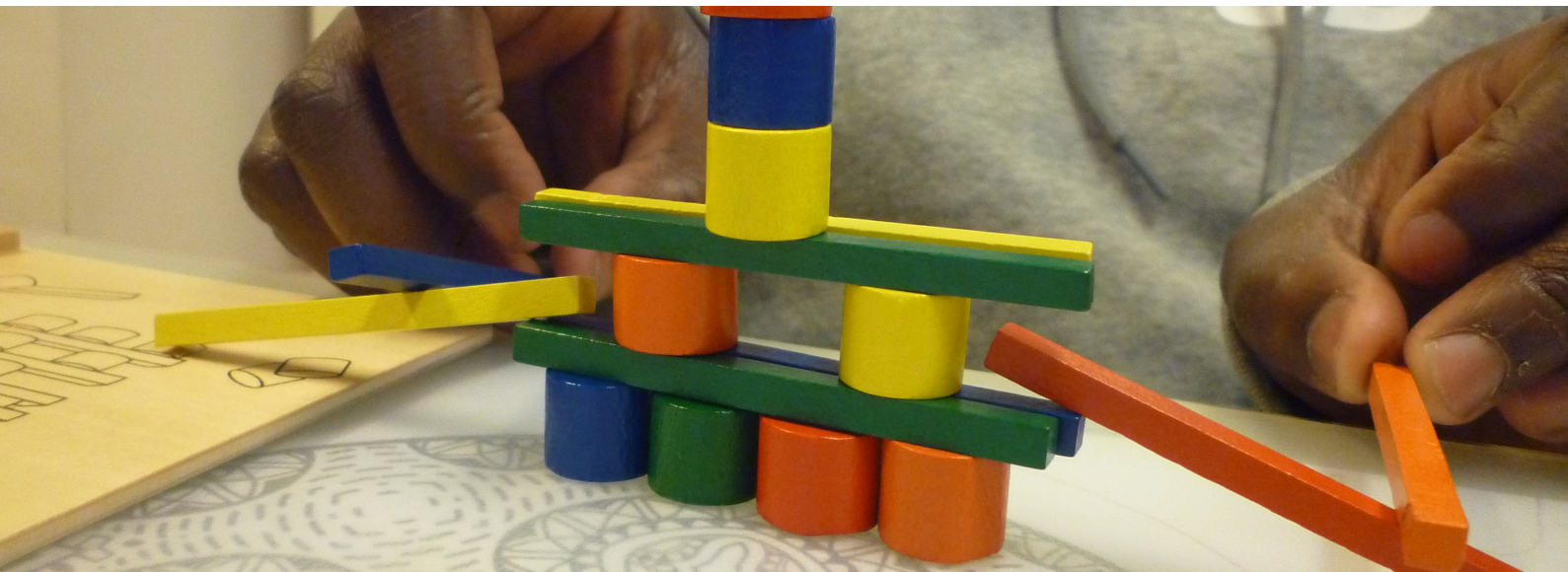
vanessa.derudder@astural.org